



ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI

Secrétariat :
c/o Office de l'environnement (ENV)
Chemin du Bel'Oiseau 12, CP 69
CH-2882 St-Ursanne
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11
kathrin.gschwind@jura.ch
www.cis-bonfol.ch

Commission d'information et de suivi de la DIB *Procès-verbal*

SEANCE N° 3/2016	DATE :	Mercredi 21 septembre 2016			
	LIEU :	Département de l'environnement, Delémont			
	HEURE :	09h45 – 12h40			
Entité		Participant-e		Présent-e	Excusé-e/ Absent-e
Longet René, Président				X	
Entités fondatrices					
RCJU – Office de l'environnement	ENV	Meusy	Jean-Pierre	X	
RCJU – Service juridique	RCJU	Schaffter	François		X
	ENV	Fernex	Jean	X	
bci Betriebs-AG		Fischer	Michael	X	
		Houpe	Emilie	X	
		Kurc	Damien	X	
		Scharvogel	Bernhard	X	
Institutions suisses					
Commune de Bonfol		Girardin	Marie-Josée	X	
		Moser	John	X	
		Schaffter	Thierry		X
Commune de Beurnevésin		Egloff	Daniel	X	
Office fédéral de l'environnement	OFEV	Hitzfeld	Bettina		X
		Hammer	Bernhard		X
Institutions françaises					
Région Franche-Comté - Administration	DREAL	Vacant			
	DREAL	Vacant			
	ARS	Bellec	Simon		X
Département du Territoire de Belfort, Services de l'Etat		vacant			
Département du Territoire de Belfort, Conseil départemental	CG90	Roussé	Frédéric		X
	CG90	Richert	Jean		X
Région Alsace - Administration	DREAL	vacant			X
	DREAL	Vallart	Jacques		X
	ARS	Heimanson	Carl		X
Département du Haut-Rhin, Administration	DDT	Scherrer	Pierre		X
	DDT	Comesse	Jean-Michel		X
Département du Haut-Rhin, Conseil général	CG68	Reinhard	Armand		X
	CG68	Walter	Georges		X
Préfecture du Haut-Rhin; coordination des services de l'Etat français par la Sous-préfète d'Altkirch		Lambert	Marie-Claude		X
SMARL, Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux		Dietmann	Daniel		X
		Faessel	Nicolas		X
Commune de Pfetterhouse		Frisch	Jean-Rodolphe,	X	

		Vice-président CIS		
	Heyer	Morand	x	
Commune de Réchésy	vacant			
Société civile				
WWF Suisse	Etter	Marie-Anne		x
Greenpeace Suisse	Wüthrich	Matthias		x
	Zenger	Yves		x
Pro Natura Jura	Egger	Jean-Pierre		x
	Merguin Rossé	Lucienne		x
Unia Le Syndicat	Marchena	Angel		x
	Hamel	Arthur		x
Demeter Schweiz	Küffer Heer	Susanne		x
Collectif Bonfol franco-suisse	Fousseret	Alain		x
	Walther	Jean-Louis		x
	Forter	Martin	x	
Commission de protection des Eaux de Franche-Comté	Lassus	Michel, Vice-président CIS		x
Communauté de communes du Sud Territoire CCST	Duprez	Jean-Jacques		x
Communauté de communes du Sud Territoire CCST	Deballe	Guillaume		x
Communauté de communes du Sud Territoire CCST	Ecoffey	Hubert		x
Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)	Gerber	Jean-Frédéric		x
equiterre	Chevalley	Isabelle		x
Alsace Nature Haut-Rhin	Bernhard	Pierre		x
	Pluskota	Jean		x
Invités				
Dr. Stefan Jeggli, Médecin de travail			x	
Jean Parrat, Hygiéniste du travail, SEE RCJU			x	

Introduction

R. Longet ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants. Il remercie l'Administration cantonale de l'accueil dans ses locaux. J.-R. Frisch fait part des excuses de Mme la Sous-préfète d'Altkirch, retenue par un contretemps de dernière minute.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour n'appelle pas de commentaire et est adopté.

2. Procès-verbal de la séance du 3 juin 2016

Le procès-verbal de la séance du 3 juin 2016 est accepté sans commentaire.

Avant d'entamer les débats, R. Longet souhaite la bienvenue au Dr. Stefan Jeggli, médecin du travail en charge, mandaté par bci pour le suivi des travailleurs, et à M. Jean Parrat, hygiéniste cantonal du travail.

3. Etat d'avancement du projet / fin de l'excavation des déchets - Communication du 2 septembre / - travaux à venir

B. Scharvogel présente les éléments liés au bilan d'excavation.

R. Longet demande une explication concernant le tonnage de 202'200 tonnes de déchets industriels excavés et éliminés en fours à haute température. M. Fischer explique que ce tonnage, estimé initialement à 150'000 tonnes, correspond aux 114'000 t de déchets déposées et comptabilisées selon bulletins de livraison de l'époque, auxquelles s'ajoutent des matériaux de démolition et provenant de digues argileuses construites lors de l'exploitation ainsi que du matériel provenant de couvercles déposés en raison de problèmes d'odeur. Le recours à des pelles télécommandées, moins exactes dans les manipulations, a

certainement aussi contribué à augmenter le tonnage excavé, réduisant d'autant les volumes de matériaux argileux contaminés prévus d'être décontaminés par traitement thermique.

R. Longet exprime la satisfaction et les remerciements de la CIS pour cette interaction pendant toutes ces années. La CIS a accompagné l'assainissement depuis le concept jusqu'à l'aboutissement et le fera encore un moment. Il rappelle que l'incident produit en 2010 aura eu des conséquences limitées. La fin de l'excavation constitue un grand moment et il est important que la CIS marque le coup et dise merci, en espérant qu'il n'y aura pas besoin d'une troisième intervention sur le site. La CIS est très satisfaite d'avoir pu accompagner activement ce projet.

M. Forter ajoute qu'une étape clé est passée, mais que le projet n'est pas encore terminé sachant qu'il reste la question des parties sableuses.

J.-R. Frisch aimerait ajouter que l'on arrive à terme avec cette opération avec un résultat concret. C'est à l'honneur de la CIS, mais aussi de la bci. Il est vrai qu'il reste encore quelques détails à régler et J.-R. Frisch compte, au nom de la commune de Pfetterhouse, que ces derniers – les lentilles sableuses – pourront être réglés. Il souligne dans toute cette opération l'excellente collaboration et la prise en charge du dossier par le Canton et ses représentants, J.-P. Meusy et ses collègues. Globalement, c'est un travail collectif qui a pu être réalisé pour arriver au résultat. Pour la suite, il se réjouit de revoir la forêt occuper le site et de voir les réalisations souhaitées par l'Association Escale Bonfol.

R. Longet indique que le diable est dans le détail.

J.-R. Frisch demande une explication concernant le calcul des tonnages indiqué sur le folio 2. B. Scharvogel explique que le folio donne les chiffres estimés en noir et les tonnages atteints entre parenthèses en vert. Ainsi, le chiffre vert de 202'561 t correspond au tonnage réel.

R. Longet souhaite savoir ce qu'impliquent les activités de déconstruction et de démontage. B. Scharvogel explique que toutes les installations se trouvant dans les halles doivent être dépoussiérées et nettoyées, y compris les surfaces intérieures des façades. Le but est, d'ici quelques semaines, de nettoyer la halle d'excavation, puis de démonter les installations. Il y reviendra plus tard dans sa présentation.

M. Heyer demande une clarification concernant les investigations dans les lentilles sableuses et s'étonne qu'on initie déjà la phase de déconstruction alors que ces investigations ne sont pas terminées.

B. Scharvogel répond que des investigations sont effectivement en cours en ce qui concerne les zones sableuses. M. Fischer rappelle que J. Fernex avait répondu à cette question lors de la dernière séance disant que l'on pouvait découpler les deux opérations, soit le démontage des installations et les investigations concernant les lentilles. J. Fernex indique que les lentilles se trouvant à l'extérieur de la halle, celle-ci peut être en partie démontée. La toiture reste en place afin de garder la fouille et l'accès à ces lentilles sableuses à couvert, mais sans nécessité de garder le confinement avec un traitement de l'air puisqu'il n'y a plus de déchets susceptibles de produire des émissions de polluants ou d'odeurs.

Se référant au transparent qui montre l'état d'excavation du 29 août 2016, J.-R. Frisch souhaite savoir si bci a constaté une épaisseur constante dans le fond de la cuvette ou s'il y avait des endroits où il y avait davantage de pollution sur 50 cm ou 1 m. B. Scharvogel répond qu'à ce stade, l'excavation se base avant tout sur des critères visuels – taches noires, etc. – et non sur des mesures chimiques. C'est après cette opération qu'ont été réalisées des analyses sur l'encaissant afin de contrôler l'atteinte des objectifs ; il y reviendra plus tard. M. Fischer ajoute que quand le machiniste estime qu'il a enlevé les déchets chimiques, il y a une dernière opération de nettoyage, télécommandée à distance. A priori, il n'y a alors plus de déchets chimiques. Dans plus de 80% des cas, les objectifs d'assainissement étaient atteints après ce dernier décapage.

M. Heyer demande si les mesures chimiques se font par carottage. M. Fischer répond que la procédure est très précise avec la prise d'échantillons par carottage jusqu'à un mètre de profondeur – la présentation y revient tout à l'heure.

B. Scharvogel continue la présentation et relève le grand intérêt des médias lors de la conférence de presse du 2 septembre. Il relate un écho très positif.

S'agissant du calendrier, R. Longet demande si des transports par train continuent à se faire. B. Scharvogel répond que oui, même si c'est désormais à un rythme ralenti, ceci aussi à la demande de l'entreprise d'incinération.

4. Objectifs d'assainissement (avancement, investigation des zones sableuses contaminées)

E. Houpe présente les éléments liés à ce point.

M. Forter souhaite savoir quand seront disponibles les résultats liés aux échantillonnages. E. Houpe répond que, généralement une à deux semaines après la réception des résultats par bci, ils sont publiés. D. Kurc ajoute que vers la fin du mois, on aura une première vue d'ensemble sur l'encaissant de la partie Nord. Ensuite, il y aura des décapages et, en fonction des résultats, le rapport mis à jour sera publié sur le site internet de bci (<http://www.bci-info.ch/Info,Fact%20Sheets%20et%20Rapports?lang=fr>). D. Kurc informe que le rapport intermédiaire relatif aux investigations dans la lentille sableuse Nord vient d'être publié sur la page précitée.

En réponse à une question concernant la conductivité électrique, M. Fischer explique qu'il s'agit d'une mesure qui donne une indication sur la salinité de l'eau. Les sels présents dans les déchets servent de traceur. Si la conductivité est élevée, cela signifie qu'il y a beaucoup de sels et donc très probablement une influence de la décharge. Si la conductivité diminue, cela signifie que la concentration en sels est plus basse et que, normalement, les polluants sont présents en quantités plus faibles aussi. On peut toutefois avoir une conductivité électrique tout à fait normale alors que des traces de contamination persistent. Dans le cadre des observations actuelles de la lentille, la conductivité est un bon indicateur qui montre une réduction de la pollution. Actuellement, il n'y a plus de déchets ni de lixiviats dans la décharge, donc on a une hauteur d'eau dans l'environnement beaucoup plus importante que dans la décharge. L'eau revient vers la fouille en raison du gradient hydraulique. Chaque année, bci a toutefois observé dans l'environnement une baisse de 2-3 m du niveau d'eau dans les piézomètres, probablement liée à l'évapotranspiration des arbres. Comme chaque année aussi, une hausse de niveau a pu être observée en mars en raison des pluies. Actuellement, le niveau est bas et les débits dans la DIB sont moins importants. Toutes ces observations démontrent que le système des lentilles sableuses est imperméable vers le bas et que les eaux qui alimentent le système ne peuvent provenir que de la surface. Les fluctuations des débits mesurés à la sortie des lentilles sont également dues à la méthode de mesure : il y a une petite mare dans la fouille qui se remplit et tous les 10-15 jours, bci la vide et fait une estimation du volume écoulé durant les jours passés.

Se référant au flux d'eaux attiré vers la décharge vide, M. Heyer demande ce qui se passe le jour où la décharge est remblayée, est-ce qu'il y aura encore cette tendance ?

M. Fischer répond que cette question fait l'objet des investigations actuellement en cours, afin de mieux comprendre le système. Quand la décharge sera remblayée, on aura probablement un niveau d'eau très haut et les deux niveaux vont s'équilibrer. Il a été convenu d'observer le système et puis de définir un modèle conceptuel et, en fonction de cela, de définir la suite.

M. Forter remarque qu'il est important de dire que l'on ne sait pas si l'eau vient vers la décharge vide parce que l'on ne connaît pas l'hydrologie entre les parties sableuses. Il n'y a pas de garantie, mais il semble qu'une grande partie reviendra probablement et que la pression va changer au moment où la décharge sera remblayée. M. Forter rappelle que selon les informations à la séance du 15 juin qui a réuni bci, Canton et ONG, il y a deux lentilles avec des compositions chimiques différentes dans la partie Nord et une dans la partie Sud.

J. Moser demande si bci fait des carottages jusque dans les lentilles. Il pensait qu'il était prévu de faire des pompages de peur de creuser des couches et de ramener ces lentilles sableuses plus en profondeur. M. Fischer répond que non et précise que bci connaît assez précisément à quelle hauteur se trouvent les cailloutis du Sundgau, donc elle gardait toujours une marge de sécurité de 3-4 m entre la fin du forage dans les argiles et le haut des cailloutis du Sundgau pour éviter ce bypass. bci ne souhaite pas faire un forage qui traverse les deux formations. S'agissant des résultats, M. Fischer indique que le sol des lentilles est faiblement pollué, mais que la pollution de l'eau est parfois importante. J.-R. Frisch demande si les chemins préférentiels des eaux risquent d'évoluer lorsque la décharge sera remblayée. E. Houpe répond que le moindre lien peut être vu lors des analyses et que les chemins préférentiels pourront alors être déterminés.

R. Longet conclut que l'enjeu majeur est le contrôle des zones sableuses. Il demande comment le Canton a participé à la journée du 2 septembre et comment il accompagne les démarches d'investigations et le début des travaux de démantèlement. La CIS a pris connaissance que 5 ministres jurassiens se sont succédés dans le dossier de la DIB. Elle en a rencontré quatre. L'histoire de ce dossier est également l'histoire de l'engagement du Gouvernement jurassien.

J.-P. Meusy constate que pour le Canton, l'étape « Bonfol libéré de ses déchets » qui vient de se terminer constitue un moment clé du long feuilleton de la DIB. L'excavation des derniers kilos de déchets intervient 55 ans après l'entreposage des premiers fûts. Pour cette raison, le Canton a préparé un dossier de presse conséquent, lequel se trouve sur son site internet (www.jura.ch/dib). Des témoignages des anciens ministres et des acteurs clés du canton ont été recueillis pour le dossier de presse. De son côté, le Ministre Eray a rendu hommage à la CIS en soulignant son rôle de plateforme de dialogue qui a permis de favoriser l'acceptation du projet et d'instaurer un climat de confiance. Il a aussi relevé la nature hors normes du dossier, dont la gestion a nécessité une organisation particulièrement importante du côté du Canton. L'administration a abordé le dossier de manière interdisciplinaire, en décloisonnant ainsi les services et départements.

La suite des opérations concernera d'une part la poursuite des investigations et des discussions qui ont eu lieu le 15 juin 2016 dans le cadre de la Convention avec les ONG. Une séance devrait être agendée fin octobre/début novembre pour faire le point sur la situation des lentilles sableuses. D'autre part, la déconstruction et la remise en état du site constituent une étape à venir importante, de même que la répartition des coûts et en particulier l'éventuel appel au fonds OTAS de la Confédération.

Ayant rendu hommage au travail de bci en introduction, R. Longet aimerait aussi adresser ses félicitations au Canton. Ce n'est pas le plus grand canton suisse ni le mieux doté financièrement et administrativement, mais il a parfaitement su relever le défi d'accompagner ce chantier véritablement hors norme. Il a pu trouver la bonne organisation et s'entourer des bonnes compétences et il a été efficace tout en gardant de la souplesse. Ce qui nous intéresse dès lors est de savoir comment le Canton va quittance les résultats d'analyses des sols et des lentilles sableuses et donner, à un certain moment, son feu vert pour la suite. Quel est l'agenda ?

J. Fernex répond qu'en gros le Canton se trouve actuellement avec trois éléments importants à traiter : **1) la vérification de l'atteinte des objectifs d'assainissement.** L'Office de l'environnement recevra tous les résultats, dont les premiers sont arrivés, et les évaluera avec son expert, le Prof. Daniel Hunkeler. Ces résultats doivent encore être complétés avec des sondages complémentaires, des forages plus profonds qui dépassent le mètre des sondages systématiques pour être sûr qu'en profondeur il n'y a pas de problème particulier. Dès le moment où tous les résultats montreront que les objectifs d'assainissement sont atteints, l'autorité cantonale va pouvoir donner le feu vert pour le début du remblayage comme cela a été fait pour la partie Sud. Ce remblayage ne sera que partiel car l'accès aux sorties des lentilles sableuses Nord doit être assuré comme l'accès à la zone sableuse de la partie Sud. Le calendrier de cette étape n'est pas encore connu. **2) La problématique des lentilles sableuses** pour laquelle bci est actuellement dans une phase d'étude, que l'Office de l'environnement accompagne de très près. Dans le cadre de ses campagnes de haute surveillance, l'Office de l'environnement a réalisé des prélèvements. La phase actuelle est une phase d'études, la phase suivante sera l'évaluation des méthodes à mettre en place pour procéder au nettoyage. S'agissant de la méthode, l'oxydation chimique in situ (ISCO) a été discutée lors de la dernière séance de la CIS. D'autres méthodes sont également envisageables et devront être discutées. Le feu vert pour un remblayage final, qui va modifier ou rétablir peut-être les conditions de l'équilibre hydraulique, pourra être donné seulement quand on sera sûr que ces zones sableuses sont suffisamment propres pour permettre le rétablissement de conditions plus ou moins naturelles sans risque pour l'environnement. **3) La surveillance à long terme :** une fois la décharge remblayée et les lentilles assainies, le site va devoir être surveillé durant au moins 10 ans, voire au-delà. Le programme de surveillance devra être adapté à la situation future. L'autorité attend de bci une proposition de programme pour le suivi à long terme.

M. Forter souhaite savoir qui réalise actuellement les analyses pour le Canton suite à la fermeture du laboratoire cantonal. J. Fernex répond que suite aux mesures d'économie réalisées au niveau de l'Administration cantonale, le laboratoire cantonal a été supprimé au 1.1.2016. La décision prise a été de transférer les analyses de l'Office de l'environnement au laboratoire ABL Analytics SA à Delémont. Les premières analyses de mars 2016 ont été réalisées par ce laboratoire.

M. Forter soulève que le laboratoire ABL n'a jamais travaillé avec la méthode d'analyses par screening du Prof. Oehme. Il demande qui fera ces analyses à l'avenir, sachant que la seule personne qui pouvait traiter les analyses par screening, l'ancien chef du laboratoire cantonal, est malheureusement décédée mi-septembre. J. Fernex n'a pas de réponse à cette question. S'ajoute à cet événement le décès à la même période du directeur du laboratoire ABL Analytics SA.

R. Longet, qui ignorait cette situation, demande quel est le cadre légal à respecter dans ce cas. M.-J. Girardin ajoute que, malgré le drame qui s'est passé, en premier lieu aussi pour la famille concernée, le laboratoire ABL continue d'exister, il s'agit d'une entreprise de 12 employés.

R. Longet précise que c'est le Parlement jurassien qui pour faire des économies a supprimé une tâche, qui a été transférée à l'entreprise ABL. Même s'il n'appartient pas à la CIS de s'exprimer sur les décisions politiques du canton, elle peut toutefois en souligner les effets sur le programme d'assainissement de la DIB.

J. Parrat relève que la situation lui pèse personnellement. En plus, la disparition du Laboratoire cantonal est difficilement acceptable. Il s'agissait d'une décision politique qu'il respecte, mais qu'il ne commente pas. Il remonte la question, que vient de se poser le président, aux responsables politiques, à savoir comment il faut continuer – c'est aux politiques de nous le dire.

R. Longet indique que le rôle de la CIS est de faire passer le message que la tâche de la surveillance de la décharge ne doit pas faiblir parce qu'on entrevoit la fin d'une phase. Une circonstance extérieure au chantier fait que des ressources ne sont plus là, c'est le problème de ceux qui ont décidé d'affecter autrement les moyens financiers du Canton.

Pour M. Forter, du fait qu'il n'y a plus de laboratoire qui sait travailler avec la méthode Oehme, la surveillance n'est plus garantie. Il aimerait avoir des indications dans quelle direction le chemin ira car il n'y a pas de laboratoire privé qui travaille avec le système Oehme. Il voit une possibilité de collaboration avec le laboratoire du canton de Bâle, mais il ne travaille pas non plus avec la méthode Oehme.

R. Longet rappelle qu'une Convention a été signée et doit être respectée. Si les politiques décident d'agir, il leur faut se rappeler des obligations admises par le canton, en l'occurrence d'utiliser certaines méthodes, d'autant plus que le canton y a souscrit vis-à-vis de la justice. Il faut trouver les solutions qui conviennent et que le laboratoire désigné se donne les compétences adéquates selon la Convention.

J. Fernex relève que les décès des deux personnes remonte à il y a dix jours. Les collègues de ces personnes sont encore sous le choc et ce n'est pas facile. A ce stade, J. Fernex ne peut pas fournir de réponse, mais il est clair que le Canton a des obligations concernant le suivi de la DIB. Au niveau de l'environnement, l'Office a énormément de besoins en ressources analytiques et il va falloir qu'il puisse répondre à ces besoins. Une campagne de haute surveillance prévue initialement mi-septembre a pour le moment été reportée.

5. Suivi environnemental et social - suivi environnemental / - médecine et hygiène du travail : bilan par Dr S. Jeggli

Suivi environnemental

E. Houpe présente les éléments liés au suivi environnemental.

S'agissant du fonctionnement de l'installation de traitement de l'air depuis 2010, M. Fischer précise qu'en cas de panne, les travaux d'assainissement étaient stoppés pour la sécurité des travailleurs. En cas d'arrêt de la ventilation, le risque de rejet d'air contaminé dans l'environnement est très limité car le débit à la sortie de cheminée est nul. En référence au 18% de fonctionnement sur charbon actif, J.-R. Frisch souhaite savoir si la mise en fonction sur charbon actif se faisait en temps d'entretien essentiellement. E. Houpe répond que oui, mais aussi lors de coupures d'électricité. M. Fischer précise que sur les 18%, 12% sont liés à la période qui suivait l'explosion en 2010, sans excavation de déchets.

R. Longet demande des explications concernant les valeurs de l'OPair¹. J. Fernex répond que les valeurs OPair dépendent de la toxicité des substances. Pour certaines, il y a une valeur de 5 mg/m³, p.ex. pour les substances cancérigènes. Les substances chimiques relativement dangereuses sont à 20 mg, 50 ou à 100 mg/m³. Les valeurs à considérer pour la DIB ont été établies dans l'autorisation de l'Office de l'environnement. Pour les substances pour lesquelles il n'y a pas de valeur légale définie, l'Office de l'environnement a retenu la valeur la plus sévère, qui est de 5 mg/m³. Cette valeur n'a été dépassée que dans les 2.4 % des cas depuis la mise en service de l'installation.

Se référant au folio « Emissions ITA 2010 – 2016 », M. Forter souhaite savoir si la valeur à respecter pour la moyenne horaire est de 4 ou de 4.8 mgC/m³. J. Fernex répond que la méthode d'appréciation est fixée par l'OPair à une valeur d' « 1,2 » et « le double » ; le Canton a fixé la valeur pour la DIB à 4 mgC/m³. De manière générale, la performance de l'installation de traitement de l'air est très bonne. M. Fischer souligne

¹ Ordonnance fédérale du 16 décembre 1985 sur la protection de l'air (RS 814.318.142.1)

que cette performance a été rendue possible par un suivi très intensif par la bci et ses experts durant les 6½ ans du chantier.

E. Houpe termine la présentation avec les chiffres clés sur l'installation de traitement de l'air et R. Longet résume ce point en rendant attentif à la consommation électrique de l'installation (4'000 kWh par jour) qui montre que cet assainissement a également un coût écologique.

E. Houpe présente le folio sur l'hygiène et santé au travail. Elle informe que la SUVA a décidé d'arrêter le bio-monitoring après la fin du chantier.

R. Longet remercie E. Houpe et il passe la parole au Dr S. Jeggli.

Médecine & Hygiène du travail : Bilan, par Dr S. Jeggli, médecin du travail, avec la participation de J. Parrat, hygiéniste cantonal du travail

S. Jeggli remercie de l'accueil et présente les éléments liés à ce point. Il rappelle qu'un contrôle de santé est effectué à l'entrée en fonction des collaborateurs qui passent plus de 200 heures par an en « zone noire », lors d'un changement de fonction et lorsque la personne quitte l'entreprise. R. Longet demande combien de personnes ont travaillé sur le chantier. S. Jeggli répond que 71 personnes ont travaillé sur le site, la moitié en zone blanche. La durée d'engagement va de 1.5 ans à toute la durée de l'assainissement.

R. Longet demande des précisions quant aux raisons éthiques invoquées pour l'interprétation des données. S. Jeggli répond qu'en tant que médecin du travail, il a un problème éthique d'utiliser l'outil de suivi « Mixie ».

J. Parrat explique le fonctionnement de l'outil « Mixie » utilisé en hygiène du travail en France : si on a un panel de substances importantes, elles sont classifiées en fonction des organes cibles (rein, foie, cerveau, ...). Si plusieurs substances individuelles ont un impact sur le même organe cible, on additionne les valeurs MAK (maximale Arbeitsstoffkonzentration / concentration maximale des substances à usage professionnel) pour toutes ces substances. La valeur maximale ne devrait pas dépasser 1 et on regarde où on en est par rapport à la valeur 1. Cette technique peut être utilisée pour autant qu'on ait le même organe cible et des valeurs moyennes d'exposition. A Bonfol, il y a beaucoup de substances et il n'y a pas de moyenne d'exposition et pas non plus de données précises relatives à l'air. « Mixie » est un outil d'approximation, sachant qu'il permet de conclure sur la technique de protection, mais qu'il est inutilisable du point de vue médical à cause des inconnues toxicologiques.

M. Forter souhaite savoir quelle est l'alternative à ce programme. S. Jeggli répond qu'il n'y a pas d'alternative. Dans l'industrie, il est possible d'utiliser ce programme puisqu'on travaille avec 4-5 substances connues, mais à Bonfol, ce n'est pas vraiment possible. M. Forter indique que cela peut en effet engendrer des problèmes éthiques, ainsi que le Dr Jeggli l'affirme.

J. Parrat ajoute qu'une des manières de se sortir de ce problème est de trouver des « Leitsubstanzen », substances indicatrices. Dans le monitoring biologique (cf. folio « Programme de surveillance/bio-monitoring »), une « Leitsubstanz » est l'o-Toluidine, toujours présente dans le « mélange Bonfol » et les spécialistes vérifient si les protections sont efficaces en cherchant cette substance dans les urines. M. Forter demande quelle est la substance indicatrice pour le benzène. S. Jeggli répond que ce sont les métabolites s-Phenylmercaptopuracide et le t,t-Muconacide. J. Parrat explique que lorsqu'on respire du benzène, il est métabolisé et transformé en les deux substances précitées qui permettent ensuite de détecter de manière indirecte l'exposition au benzène. Pour le Dr Jeggli, toutes les substances sont importantes en médecine du travail, mais l'acétylcholinestérase est particulièrement importante.

M. Heyer demande si les contrôles se font systématiquement dans le sang et dans les urines. S. Jeggli répond que oui.

En conclusion et considérant la décision de la SUVA de ne pas continuer des examens réguliers au-delà de la fin du chantier, S. Jeggli propose que la SUVA reçoive toutes les données de santé de tous les travailleurs qui ont travaillé à Bonfol de manière à faire un registre pour retrouver les informations. A ce stade, S. Jeggli ne sait pas si la SUVA adhère à cette proposition.

R. Longet remercie le Dr Jeggli de sa présentation et rappelle son rôle qui est celui du médecin-conseil de bci et des consortiums ; la relation est une relation de mandat. Au niveau du Canton, l'accompagnement est exercé par l'hygiéniste du travail, M. Jean Parrat.

J. Parrat relève que l'accompagnement par le Canton ainsi que celui de SUVA s'est fait comme l'exige la législation en bonne intelligence, depuis que les spécialistes, le Dr Jeggli pour la médecine de travail et Mme Chantal Leuenberger pour l'hygiène du travail, sont entrés en fonction. Le rôle du Canton et de la SUVA est la surveillance et la validation des solutions proposées par les spécialistes. Le Canton et SUVA ont toujours reçu les données brutes ainsi que les interprétations des deux spécialistes précités. J. Parrat a

participé à plusieurs journées d'échantillonnage. Dans l'ensemble, les choses se sont bien passées, avec parfois des divergences à clarifier entre experts. La SUVA a l'objectif de prévention, l'hygiéniste celui de protection de la santé. Pour la décharge de Bonfol, il y avait un programme très serré de surveillance biologique et d'hygiène du travail. Il a demandé la mise en place de certaines mesures. Le canton s'est appuyé sur un expert extérieur, le Prof. Michel Guillemin, qui a produit certains rapports. J. Parrat constate que les résultats qui sortent du monitoring biologique et du suivi montrent qu'il était nécessaire de faire un suivi d'hygiène et de médecine du travail. Il indique que les résultats ont conduit à adapter certaines choses, comme p.ex. la ventilation des équipements, les contrôles de surface, etc., ce qui a permis de constater que les mesures étaient efficaces et remplissaient leurs objectifs. Les résultats obtenus sont bons, les outils ont été suivis et on peut dire que c'est une belle réussite.

R. Longet se montre satisfait de voir que les spécialistes sont en phase ; il regrette toutefois l'absence ce matin du syndicat.

M. Forter souhaite savoir s'il y a un graphique qui montre les résultats de l'o-Toluidine et il demande pourquoi le Dr Jeggli peut dire qu'il n'y a pas de risque. Il souhaite également savoir quelle est la limite d'o-Toluidine dans le sang et dans les urines.

S. Jeggli répond que pour l'o-Toluidine, l'on se réfère toujours à la valeur BAR (biologischer Arbeitsstoff-Referenzwert). Les valeurs limites dans les urines pour les non-fumeurs sont d'env. 0.2 à 0.4 microgramme par litre dans les urines et d'env. 0.8 microgramme par litre pour les fumeurs. Pour comparaison, dans l'industrie du caoutchouc, cette valeur s'élève à 120. Le risque que les travailleurs encourent à la DIB est le même que nous avons tous dans notre vie courante.

M. Forter demande si le Dr Jeggli avait suivi la personne qui a subi un traumatisme suite à l'explosion survenue en 2010 et quelle est la situation aujourd'hui. S. Jeggli répond qu'il n'a pas eu accès aux informations à ce sujet. A la question de M. Forter, il indique que, de manière générale, les résultats d'analyses d'urines et de sang étaient bas, également ceux de l'o-Toluidine. M. Forter trouve important de suivre les personnes dans le futur, notamment celles dont les contaminations sont inconnues à ce stade.

S. Jeggli répète qu'il a suggéré que ce serait bien de les suivre, mais pas avec un examen médical tous les deux ans. Il a proposé de tenir un registre comme cela se fait pour l'amiante. La discussion avec la SUVA à ce sujet est encore en cours. M. Forter demande l'avis de J. Parrat qui lui répond qu'il s'appuie sur l'avis du médecin du travail.

R. Longet rappelle que la CIS a toujours attendu cette décision de la SUVA. Il estime important pour les travailleurs un tel registre pour pouvoir les retrouver, si l'on devait un jour trouver une substance nécessitant des contrôles.

M. Forter aimerait que le rapport SUVA relatif au bilan soit publié, avec les données anonymisées. Il demande si cela va se faire. S. Jeggli répond qu'il est favorable à une publication, le rapport est presque finalisé.

M. Fischer informe que les consortiums sont opposés à ce que ce rapport soit publié. M. Forter souhaite savoir pourquoi. M. Fischer répond qu'il faudrait poser la question aux consortiums, bci n'a pas la possibilité de leur dicter quoi que ce soit. Les consortiums sont responsables de leurs employés. Lorsque M. Fischer a transmis la dernière version du rapport aux directeurs et représentants des employés, il leur a demandé de prendre position et leur réponse vient de lui être transmise. M. Forter demande quelle est la position de bci Betriebs-AG. M. Fischer indique que la décision appartient aux consortiums. M. Forter ne peut pas accepter cette réponse puisque, selon lui, bci est maître d'ouvrage, elle devrait pouvoir ordonner aux consortiums de rendre public ce rapport pour le contrôle du suivi des travailleurs.

R. Longet trouve qu'il est en effet dommage de ne pas aller jusqu'au bout avec la transparence, surtout que les données sont anonymisées. M. Fischer informe que les données appartiennent aux consortiums et il leur a suggéré que ce serait mieux de rendre public le rapport, craignant aussi que dans peu de temps les données soient tout de même trouvables sur internet. Les consortiums ont répondu qu'ils ne souhaitent pas les rendre public.

J. Moser ne partage pas l'avis de M. Forter. Il estime que l'on peut faire confiance et accepter que les consortiums souhaitent garder ces informations pour eux.

R. Longet prend acte de ces positions et indique que les présentations seront publiées sur le site de la CIS. Le Dr Jeggli, mandataire de bci Betriebs-AG et des consortiums, nous dit que personne n'a été atteint dans sa santé ; J. Parrat, l'hygiéniste du travail du Canton, est d'accord ; une méthodologie a pu être établie. Jusqu'à nouvel avis, ce sont les conclusions qu'il convient de retenir.

M. Forter souhaite revenir sur ce sujet de la publication du rapport à l'occasion de la prochaine séance.

6. Suite des activités de la CIS

R. Longet informe que fin juin 2016, il a été convié à une partie de la séance du Comité restreint. Cette instance réunit le Ministre de l'environnement, le Maire de Bonfol, la représentante de l'OFEV, la présidente du conseil d'administration de bci ainsi que M. Fischer et J.-P. Meusy. A cette occasion, un consensus s'est trouvé pour que la CIS poursuive sa mission encore un certain temps. Elle peut en effet continuer de jouer un rôle utile, mais pas pendant 10 ans. Il a donc été décidé entre les entités fondatrices de continuer la CIS dans sa composition actuelle durant 2 ans et de ne pas retenir l'option d'une réduction du nombre des membres. Fin 2017, la situation sera réévaluée et il sera décidé si la commission s'arrête fin 2018. Par rapport à l'avancement des choses, un rythme de 2 séances par an a été retenu. R. Longet demande si cette proposition convient et ouvre la discussion.

M. Forter se montre d'accord avec cette proposition ; il relève la thématique des parties sableuses qui doit continuer d'être suivie par la CIS. R. Longet rejoint M. Forter et il confirme que le champ des thématiques ne sera pas restreint.

J.-R. Frisch est d'accord. Après le bilan global relaté ce matin, il y a des points sur lesquels il faut encore apporter un regard particulier comme vient de le préciser M. Forter. Il paraît indispensable à J.-R. Frisch que la CIS se réunisse aussi de façon supplémentaire afin de pouvoir réagir si un problème pointu devait apparaître.

R. Longet propose de tenir une réunion en printemps et une en automne. Si des points particuliers apparaissent entre deux réunions, une séance supplémentaire peut en effet être organisée. M. Forter aimerait que l'on ne se fixe pas 2018 comme fin. R. Longet acquiesce et souligne que la période actuelle a été définie à 2 ans, et qu'en fonction de la situation, il sera ensuite décidé si la commission continue.

Décision : Avec l'accord des entités fondatrices, la décision est prise de tenir 2 réunions au minimum par année ; la composition et les thématiques de la CIS ne sont pas restreintes. Fin 2017, il sera décidé si la CIS continue au-delà de 2018.

7. Divers, prochaine séance

Divers

La CIS prend acte du départ de M. Damien Kurc, lui exprime ses remerciements et lui souhaite une bonne continuation de son parcours professionnel.

Prochaine séance :

La prochaine séance de la CIS aura lieu **vendredi 2 décembre 2016**.

Les séances étant filmées, R. Longet rappelle la possibilité offerte aux membres de livrer un commentaire sur les discussions du jour devant la caméra. Ces interviews sont publiées ensuite sur le site internet de la Commission et permettent au public de mieux saisir les enjeux, en complément aux documents écrits.

Fin de la séance : 12h40.

Pour le procès-verbal : Kathrin Gschwind